

AR PREFECTURE

006-210600110-20210518-DM2021\_27-DE  
Reçu le 18/05/2021



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2021/ 27

DATE D'AFFICHAGE : 18 MAI 2021

OBJET : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – REAMENAGEMENT DU JARDIN « TREHERN THOMAS »

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le Budget primitif 2020,

Considérant que l'entreprise SARL GANOVELLI Frères a été retenue pour réaliser les travaux de maçonnerie relatifs au réaménagement du Jardin « TREHERN THOMAS », sis Bd Paul Déroulède à Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que le montant des prestations est inférieur au seuil financier défini à l'article R2122-8 du code de la commande public et qu'à ce titre, la ville peut passer un marché public, sans publicité ni mise en concurrence préalables.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : La passation et la signature avec la société SARL GANOVELLI FRERES, ayant son siège social au 8, avenue Maréchal Foch à Beaulieu-sur-Mer, d'un marché public de travaux de maçonnerie relatifs au réaménagement du Jardin « TREHERN THOMAS ».

Article 2 : Le coût forfaitaire des travaux est de de 22 506 € HT, soit un montant TTC de 27 007,20 €.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 18 MAI 2021

Le Maire,  
Roger ROUX

